

Les cotisations



Le montant des cotisations 2024-2025 reste identique à celui de l'an dernier.

Les **montants** sont donc les suivants :

- 160 € pour le premier enfant (animé) ;
- 150 € pour les autres enfants (animés) d'une même famille ;
- 70 € pour les chefs ;
- 45 € pour la Route et les chefs d'Unité.

***Exemple** : Nous avons 4 enfants (un chef et 3 animés). Notre cotisation s'élève à 530 EUR (70 EUR pour le chef, 160 EUR pour le premier animé et 2 x 150 EUR pour les autres animés).*

Les cotisations doivent être payées sur le compte **BE23 0682 1468 6891** de l'Unité, en veillant à indiquer la communication suivante "**Nom animé_prénom animé_animé ou chef**". Il est également possible de **payer par QR code** (payconiq) **lors de la journée de passage**.

Nous vous proposons **2 modalités de paiement** :

(a) Paiement du montant total de la cotisation en **une seule fois pour le samedi 15 octobre 2024**.

(b) Paiement en **2 versements** : un premier versement d'un montant de 80 €/enfant à effectuer **pour le 15 octobre 2024** et un second versement du solde de la cotisation **pour le 15 janvier 2025**. Veuillez préciser dans la communication : « [nom et prénom de l'enfant]_paiement par tranche».

Notez que l'unité et les fédérations scouts et guides ont des fonds spéciaux à la disposition des familles qui sont confrontées à des difficultés financières. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions en toute discrétion. Pour cela, n'hésitez pas à contacter un membre du staff d'unité (les coordonnées se trouvent sur le site Internet)

Il est impératif de respecter les délais de paiement, sauf accord avec le staff d'unité. Il est à noter qu'après trois réunions, les fédérations n'assurent plus les animés. Nous ne serons donc plus en mesure d'accepter votre (vos) enfant(s) après le 22 octobre si délai n'a pas été respecté.

Nous comptons sur vous !

Qu'englobe une cotisation standard de 160 € ?

Montant	Objet	Bénéficiaire
54,25 EUR	Frais administratifs, publication des revues, assurances, etc.	Les fédérations
20 EUR	Activités diverses (piscine, musées, petit matériel, etc.)	La section
53 EUR	Deux hikes	La section
6,75 EUR	Frais administratifs, entretien et achat de matériel	L'unité
5 EUR	Financement de la formation des chefs	L'unité
1 EUR	Participation au financement de la cotisation des chefs	L'unité
20 EUR	Rétrocession à l'ASBL pour l'entretien des bâtiments	L'ASBL

Les cotisations couvrent toutes les activités des sept sections pour toute l'année sauf : (a) les camps, (b) les frais de repas des horizons.